

LOÏC RAISON – #LAVRAIEHISTOIRE 2018

Règlement du jeu

Article 1 : Société organisatrice

CSR dont le siège social est situé au 20 rue Rouget de Lisle à Issy-les-Moulineaux, organise un jeu concours gratuit sans obligation d'achat du 19/01/18 à 18h00 au 04/02/18 à 18h00.

Article 2 : Règles et conditions de participation

Ce jeu est ouvert à toute personne physique âgée de plus de 18 ans résidant en France métropolitaine (Corse incluse), cliente de la marque Loïc Raison.

Ce concours n'est pas ouvert aux employés de la société CSR, ou même à toute autre entreprise ou agence de communication en contact direct avec la société.

Sont exclus de toute participation au présent jeu et du bénéfice de toute dotation, que ce soit directement ou indirectement l'ensemble du personnel de la Société et des Partenaires, y compris leur famille et conjoints (mariage, P.A.C.S. ou vie maritale reconnue ou non), ainsi que les personnes mineures.

La participation au jeu implique pour tout participant l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement. Le non-respect dudit règlement entraîne l'annulation automatique de la participation et de l'attribution éventuelle de gratifications.

Article 3 : Modalité de participation

Pour participer à notre concours, les internautes doivent se rendre sur le site internet Loïc Raison, dans la rubrique dédiée #LaVraieHistoire : <http://www.lavraiehistoire.fr>

Ils devront ensuite participer directement sur l'espace prévu à cet effet.

Une seule participation par personne sera prise en compte.

Un seul gain par gagnant sera attribué.

Les personnes utilisant plusieurs comptes seront automatiquement disqualifiées.

Loïc Raison se donne le droit de supprimer tout contenu irrespectueux, insultant et inapproprié de son site internet et de disqualifier automatiquement la personne à l'origine de ce contenu.

Article 4 : Sélection des gagnants

La meilleure histoire de la chandeleur sera sélectionnée par le jury pour définir un gagnant.

La sélection des gagnants sera établie par un jury Loïc Raison composé de salariés de la société le vendredi 02 février. Ce jury sera en charge de sélectionner la meilleure histoire de la chandeleur parmi toutes celles proposées.

Pour le reste de la dotation, la sélection sera faite de manière automatique via le plus grand nombre de votes accumulés sur chaque histoire. Ce système de vote est directement intégré sur le site via des « réactions ».

Article 5 : Dotations

- 1 vidéo motion design de l'histoire sélectionnée qui sera relayée sur notre page Facebook. Le/la gagnant(e) recevra la vidéo.
- 5x1 Party Crêpes Passion Krampouz distribuée aux 5 histoires avec le plus de vote d'une valeur unitaire de 79,90€.

Article 6 : Annonce des gagnants

Les gagnants s'engagent à autoriser la publication de leur nom sur la page Facebook Loïc Raison.

L'annonce des gagnants se fera sous 3 semaines après la chandeleur sur une publication dédiée. Ces derniers seront contactés dans les 7 jours suivants leur tirage suite à la mise à disposition de leurs coordonnées par message privé et devront rendre réponse dans un délai d'une semaine pour confirmer leur participation.

Article 7 : Remise du gain

Les gagnants recevront leur dotation, à l'adresse qu'ils auront communiquée. (Mail pour la vidéo, Postale pour les Party Crêpes Passion Krampouz).

Article 8 : Responsabilité de la société organisatrice

CSR dégage toute responsabilité en cas dysfonctionnement du réseau Internet empêchant l'accès au site du concours.

Si CSR met tout en œuvre pour offrir aux utilisateurs des informations et/ou outils disponibles et vérifiés, elle ne saurait cependant être tenue pour responsable des erreurs (notamment d'affichage sur les sites du Concours, d'envoi d'e-mails erronés aux participants), d'une absence de disponibilité des informations et/ou de la présence de virus sur le site. La participation au concours implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels ou piratage et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau. Il appartient à chaque participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique et téléphonique contre toute atteintes.

La connexion de toute personne au site et la participation au concours se fait sous entière responsabilité.

Plus particulièrement, CSR ne saurait être tenue pour responsable d'un quelconque dommage causé aux participants, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées, ainsi que les conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle ou professionnelle.

CSR se réserve le droit si des circonstances l'exigeaient, d'écourter, de prolonger, de modifier ou d'annuler le présent concours, sans que sa responsabilité puisse être engagée par ce fait.

CSR décline toute responsabilité en cas d'incident qui pourrait survenir à l'occasion de l'utilisation ou de la jouissance du lot gagné.

CSR se réserve le droit d'établir un avenant audit règlement du concours; si les participants venaient à refuser ledit avenant, ils seraient considérés comme ayant renoncé à leur participation.

Toute modification des conditions du présent règlement, sa suspension ou annulation seront communiquées aux participants par les mêmes moyens que ceux utilisés pour la promotion du concours.